



# Comité technique local de l'ENFiP

Liminaire de la séance  
du 14 décembre 2016

*Concernant les points à l'ordre du jour :*

## **LeGRH10 :**

La fiche sur le GRH10 appelle de notre part les observations suivantes :

Pourquoi sortir les A+ du GRH10 au moment où l'on affirme leur rôle pédagogique ? Comment valider les qualités pédagogiques sans stage probatoire ?

Votre argumentation sur le manque de candidature ne suffit pas à rejeter un système qui fonctionne. Il existe un vivier non sollicité de potentiels responsables pédagogiques compétents parmi les enseignants et anciens enseignants ayant réussi le concours d'IP ou la sélection d'IDIV.

L'affectation à la RAN est une négation des particularités de nos missions. La CFDT n'est pas opposée aux synergies FI/FC, mais refuse la fusion pure et simple. Un postulant doit pouvoir se projeter dans son futur métier soit dans un établissement de FI, soit de FC, soit mixte comme à Toulouse. Nous avons un mode de recrutement spécifique et exigeant : conservons au moins son point positif, celui de choisir son service d'affectation. La CFDT s'oppose fermement à ce que les enseignants soient à la disposition du directeur sur une RAN pouvant être déplacés au bon vouloir de ce dernier.

Enfin, ces modifications dans le périmètre du GRH10 relèvent de la CAP nationale spécifique et ne sauraient être mises en place sans discussion préalable devant les instances nationales où la CFDT émettrait les mêmes oppositions.

## **La doctrine d'emploi des responsables pédagogiques :**

La CFDT partage la vision du responsable pédagogique TECHNICIEN et MANAGER qui anime son équipe pédagogique et qui est garant du visa documentaire. Le responsable pédagogique est donc un A+ enseignant qui encadre une équipe d'enseignants. Cette définition est incompatible avec votre projet de sélection sur fiche de poste qui ne permettra pas de valider les qualités pédagogiques des candidats.

Une fois la définition passée et les missions principales exposées, il reste néanmoins plusieurs points relativement flous dans cette fiche :

Concernant l'animation de séances par le RP, la CFDT souhaite que chaque RP ait enseigné au moins une fois l'intégralité du cycle de formation dont il a la charge, ce qui permettra d'améliorer les campagnes de révisions documentaires.

Concernant les auditions, selon cette fiche, elles semblent pouvoir être réalisées ou pas, selon des rythmes irréguliers. Quelle est la position officielle de l'ENFiP sur les auditions ? Est-elle harmonisée entre tous les établissements ou est-ce au bon vouloir de chaque responsable pédagogique ? La CFDT rappelle que pour être légitime, une audition ne peut être réalisée que par un responsable pédagogique enseignant et technicien de la matière.

Par ailleurs, cette fiche n'aborde pas le sujet des enseignants inspecteurs référents d'une matière encore présents dans certains établissements. Quelle est leur place aujourd'hui ?

La CFDT se félicite de la rencontre de l'ensemble des chargés d'enseignement et formateurs de FI et de FC prévue lors du 1er semestre 2017. Nous attendons des précisions sur l'organisation matérielle de cette rencontre : toutefois, la CFDT rappelle la nécessité de réinstaurer des

rencontres régulières entre les équipes pédagogiques de différents établissements travaillant sur une même matière.

## **Suivi d'activité des enseignants :**

Après plusieurs années de débats, votre projet de suivi d'activité des enseignants a été généralisé au 01/09/2016. Cette mise en œuvre est très proche du premier projet que vous nous aviez présenté dès 2012, cela résume la conception que vous avez du dialogue social .

La CFDT ne tient pas à débattre des critiques formulées sur le manque d'homogénéité des différents recensements entre les établissements, et de l'impossibilité en l'état de se servir de ses premiers résultats pour comparer les établissements.

Nous ne voulons pas améliorer ce dispositif inutile, qui génère beaucoup de suspensions, un travail conséquent, et qui conduit à opposer les établissements et les collègues les uns contre les autres.

La CFDT, a toujours été opposée à ce dispositif, et vous demande purement et simplement de l'abandonner.

La CFDT, réformiste et pragmatique, vous propose de créer à la place, un véritable outil de valorisation des activités de l'ENFIP. Il faut sortir de cette comptabilisation boutique du temps de travail d'une seule catégorie de personnel (minoritaire a fortiori), pour présenter un véritable cahier statistique valorisant l'intégralité de nos missions.

A la DGFI, lorsque l'on veut mesurer l'importance d'un service (un poste comptable par exemple), on mesure ses missions (nombre de dossiers de contribuables, de comptabilités tenues, montant des encaissements...) et pas le temps que les agents de ce service ont passé à les réaliser. Pourquoi en serait-il différemment à l'ENFIP ?

La CFDT vous propose de recenser et de dénombrer les principales missions de l'ENFIP, nous pouvons à titre d'exemple vous en citer quelques unes :

- au niveau pédagogique
  - o le nombre de stagiaires en formation initiale, en formation continue, en préparation aux concours et la durée globale et moyenne des formations.
  - o le nombre de modules de documentation créés, mis à jour, le nombre de e- formations offerte, si vous voulez compter allons y, comptons le nombre de schémas, voire le nombre de pages, le nombre de réunions d'harmonisation pour la mise à jour documentaire...
- en formation initiale :
  - o le nombre de sujets d'évaluation des acquis, le nombre de copies corrigées, d'épreuves orales réalisées, les soutiens organisés pour les stagiaires en difficulté,...
- sur l'ouverture de l'ENFIP à l'extérieur et son travail pour le réseau :
  - o les conférences, les séminaires, la coopération internationale, les CLOM, les films réalisés....

- Il faudrait également valoriser les tâches administratives de l'ENFIP : la reprographie, le nombre de pages de stagiaires créées, de frais de déplacement...

Cette liste est loin d'être exhaustive, mais la plupart de ces chiffres existe, sont d'une collecte

simple, mais sont éparpillés dans de multiples documents incomplets, regroupez-les, enrichissez-les !

Ce que la CFDT vous demande, c'est de publier annuellement dans notre rapport d'activité un document synthétique qui mette en avant l'ensemble de nos missions, et elles sont nombreuses et variées n'en doutons pas !

### **SORTONS DE LA SUSPICION, SOYONS FIERS DE NOS MISSIONS !**

Enfin, au nom du dialogue social, la CFDT demande au PFI de rétablir les conseils de promotions sur une journée entière.